

LES SERVICES DE LA CHAMBRE À DESTINATION DU PUBLIC

Paris Notaires Infos

La Chambre des Notaires a souhaité répondre aux attentes des particuliers désireux d'obtenir une information juridique. Le public peut bénéficier gratuitement de consultations prodiguées par des notaires.

Paris Notaires Infos, centre d'information de la Chambre des Notaires de Paris, situé 1, boulevard de Sébastopol dans le 1^{er} arrondissement est ouvert au public tous les jours (du lundi au vendredi). Il accueille 17 000 visiteurs par an.

Renseignements : 01 44 82 24 44

Notaires Infos (renseignements téléphoniques)

Tous les jours, de 9 heures 30 à 13 heures, Notaires Infos, centre de renseignements téléphoniques des notaires de France, répond aux interrogations des particuliers sur des questions d'ordre juridique. 18 000 appels sont enregistrés chaque année.

Numéro d'appel direct : 01 44 82 24 34

En cas de difficultés rencontrées dans le règlement d'un dossier avec un notaire du département de Paris, de la Seine-Saint-Denis ou du Val-de-Marne, vous pouvez adresser un courrier détaillé expliquant vos difficultés au Président de la Chambre Interdépartementale des Notaires de Paris - 12 avenue Victoria 75001 Paris.

Il est recommandé de joindre à ce courrier tout document (photocopie d'actes, de notes de frais,...) permettant de donner une information susceptible d'éclairer le problème que vous rencontrez avec le notaire concerné. Il vous sera répondu par écrit.

Les renseignements contenus dans la présente notice ont pour but d'attirer votre attention sur les points les plus importants du sujet qui vous intéresse.

Pour de plus amples informations, consultez votre notaire.



CHAMBRE DES NOTAIRES DE PARIS
SEINE-SAINT-DENIS • VAL-DE-MARNE

12, avenue Victoria - 75001 Paris
Tél. : 01 44 82 24 00
www.paris.notaires.fr

La Chambre
Interdépartementale
des Notaires de Paris
12 avenue Victoria - Paris 1^{er}



CHAMBRE DES NOTAIRES DE PARIS
SEINE-SAINT-DENIS • VAL-DE-MARNE

LE NOTARIAT ET SON ORGANISATION

LE NOTARIAT EST RÉGI PAR L'ORDONNANCE DU 2 NOVEMBRE 1945. CE TEXTE DÉCRIT L'ORGANISATION DE LA PROFESSION, LE RÔLE ET LES MISSIONS DES ORGANISMES REPRÉSENTATIFS (CHAMBRES DÉPARTEMENTALES, CONSEILS RÉGIONAUX, CONSEIL SUPÉRIEUR DU NOTARIAT).

L'ORDONNANCE DÉFINIT LA MISSION ET L'ORGANISATION DU NOTARIAT

"Les notaires sont les officiers publics établis pour recevoir les actes et contrats auxquels les parties doivent ou veulent faire donner le caractère d'authenticité attaché aux actes de l'autorité publique, et pour assurer la date, en conserver le dépôt, en délivrer des grosses et expéditions".

La profession est composée d'environ 8 500 notaires répartis dans 4 500 offices auxquels s'ajoutent 1 300 bureaux annexes.

Les Chambres départementales sont regroupées au sein de Conseils Régionaux dont le découpage administratif correspond aux Cours d'Appel. Au niveau national, le Conseil Supérieur assure une mission de représentation.

La Chambre des Notaires règle les rapports entre notaires et les rapports que ceux-ci entretiennent avec leur clientèle. Elle est garante de la discipline de la profession et de la déontologie. Elle veille à la bonne application du droit. Elle examine les réclamations émanant de tiers à l'égard des notaires dans l'exercice de la profession.

LA CHAMBRE DE PARIS

La Chambre de Paris cumule les missions dévolues à la Chambre et au Conseil Régional. A ce titre, elle assure une fonction de discipline et une fonction de représentation de la profession.

La Chambre de Paris a, pour ressort territorial, Paris, le Val-de-Marne (94) et la Seine-Saint-Denis (93).

2

QUELQUES DONNÉES CHIFFRÉES

La Chambre des Notaires de Paris, composée de 27 notaires élus, est dirigée par un président élu pour deux ans. La Chambre de Paris regroupe plus de 550 notaires répartis dans 220 études. Le notariat emploie plus de 5 200 collaborateurs en région parisienne.

Le chiffre d'affaires de l'ensemble des études s'établit, en 2006, à près de 890 millions d'euros. Le montant des capitaux traités, pour la même période, s'est élevé à environ 75 milliards d'euros.

En 2006, les études des trois départements concernés ont traité plus de 311 000 actes, dont 113 000 pour la seule activité immobilière.

LES MISSIONS DISCIPLINAIRES

La dénomination originelle de la Chambre des Notaires est "Chambre de discipline".

Cette appellation témoigne de l'importance accordée par la profession au respect des textes et à la déontologie.

La Chambre assure une mission de contrôle et d'accès à la profession. En ce sens, elle prononce un avis motivé sur la capacité d'un candidat à exercer la charge de notaire.

Elle a un pouvoir disciplinaire sur l'ensemble des notaires de son ressort territorial.

La Chambre dispose d'un corps d'inspecteurs, assermentés auprès du Procureur Général de la Cour d'Appel de Paris.

Leur mission est d'assurer, annuellement, l'inspection de toutes les études et d'en dresser un rapport à destination du Procureur de la République.

En cas de manquement avéré aux règles de déontologie ou de probité, des sanctions sont requises devant la Chambre. Dans les cas ultimes, la destitution du notaire incriminé peut être prononcée par le Procureur de la République.

La Chambre est également à l'écoute des réclamations des clients des notaires. La Chambre reçoit et analyse les réclamations qui lui sont adressées.

3

Après interrogation du notaire mis en cause, une réponse est systématiquement rédigée. La Chambre garante de la discipline et de la déontologie traite l'ensemble des réclamations avec la plus grande impartialité.

LES MISSIONS DE REPRÉSENTATION

Depuis l'origine, la Chambre des Notaires de Paris a été un interlocuteur privilégié des pouvoirs publics.

Les notaires parisiens entretiennent avec le Ministère de la Justice et avec le Garde des Sceaux, autorité de tutelle, des rapports suivis.

La Chambre des Notaires de Paris est le représentant officiel de la profession à l'échelon de la Ville de Paris. Elle entretient des liens étroits avec les représentants des collectivités locales, Conseil Régional d'Ile-de-France, Conseil Général de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne.

La Chambre des Notaires de Paris, de par sa position au cœur de la Capitale et de son poids économique, joue un rôle éminent dans la politique globale de la profession.

A ce titre, la Chambre de Paris est une force de proposition incontournable. Défendant sa spécificité, elle est très souvent amenée à prendre des positions innovantes.

LES VENTES AUX ENCHÈRES

La Chambre des Notaires de Paris organise, chaque mardi, des séances de ventes aux enchères immobilières publiques. Généralement, les séances ont lieu, dans les locaux de la Chambre des Notaires, 12 avenue Victoria.

Les ventes aux enchères des notaires, aussi appelées "vente à la bougie" sont dites volontaires par opposition à celles pratiquées à la barre du tribunal, qui, elles, sont des ventes judiciaires. Chaque mercredi, les ventes immobilières des Domaines se tiennent également dans les locaux de la Chambre des Notaires de Paris.

4